



Mode opératoire

- 1 **Obturation** des entrées et sorties d'air volontaires de la ventilation (aération, cheminée, hotte ...)
- 2 **Installation de la porte** soufflante et du ventilateur, raccordement au banc de mesure
- 3 **Contrôle préliminaire.** La totalité de l'enveloppe est contrôlée avec une dépression d'environ 50 Pascals, afin d'identifier les fuites majeures. La performance et la qualité de mise en œuvre de l'enveloppe étanche sont alors directement observables in situ et chaque détail peut faire l'objet d'une observation spécifique. Ce repérage peut être réalisé en utilisant des fumées pour visualiser les fuites d'air ou par une inspection thermographique à l'aide d'une caméra infrarouge.
- 4 **Mesure quantitative** de la perméabilité à l'air de l'enveloppe, exprimée en taux de renouvellement d'air par heure [h^{-1}] selon norme ou label recherché.

Expression des résultats en fonction de la norme SIA 180

Le $v_{a,4}$ est le débit de fuite d'air rapporté à l'aire de l'enveloppe à la pression de 4Pa. La surface d'enveloppe étanche est celle définie dans la norme SIA 180 Art 3.1.4

Le n_{50} est le taux de renouvellement d'air sous 50 Pa
 C'est la valeur de référence de la norme EN 13829

Expression des résultats en fonction du label Minergie®

Le $n_{50,st}$ est le taux de renouvellement d'air standardisé sous 50 Pa
 La valeur standardisée impose un facteur de forme du bâtiment de 0.8
 La surface de l'enveloppe étanche prise en compte ici n'est pas celle considérée dans le calcul du $v_{a,4}$. Elle est définie conformément à la norme EN 13829 Art6.1.2

Repérage des fuites (fumée et infrarouge)

